En termes

LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 34
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 10 SEPTEMRE 2024

PRESENTS : **Mme Delphine VOELLINGER, Présidente du Conseil municipal**
M. Claude MEMBREZ, Vice-président du Conseil municipal
Mme Sylvie DESBAILLET, MM Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Lionel MARQUIS, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux

ASSISTENT A LA SEANCE : **M. Olivier FAVRE, Maire**
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire

PROCES-VERBAL : **Mme Florence CHOUET**

ORDRE DU JOUR :
1. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2024
2. Informations de la Mairie
3. Aéroport – Couloir de bruit des avions
4. ACG – Droit d'opposition des Conseillers municipaux
5. Propositions individuelles et questions
6. Divers
7. Naturalisation (huis clos)

Séance ouverte à 19h00

Delphine VOELLINGER : Ouvre la séance en saluant M. le Maire et ses adjoints, la secrétaire, la procès-verbaliste, les membres du Conseil municipal, ainsi que le nombreux public présent ce soir.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JUIN 2024

Après correction en pages 1 et 9 de l'orthographe du nom de Patrick CORBAT, incorrectement écrit avec un Z au lieu d'un T, le PV est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer au point 2. de l'ordre du jour, la Présidente donne lecture de deux courriers reçus à la Mairie durant l'été, dont le sujet porte sur la route de Verbois. L'un, sur la course de côte organisée par le Norton Club et l'autre, sur les aménagements récemment implantés sur ladite route.

Courrier de M. Louis Maulini du 17.07.2024

Concerne : Course de côte de Verbois

Mesdames, Messieurs, Chères élues et Chers élus,

Vivant à Russin, certes que depuis 18 ans, je me permets en mon nom et au nom de l'entreprise que je représente vous écrire ces quelques lignes.

J'ai appris récemment par un ancien élu de la commune, qui y réside encore, que le conseil municipal avait mis à l'ordre du jour une votation pour ou contre la réalisation de la course de côte de Verbois, organisée par le Norton Club. Le résultat de cette votation, organisée d'une façon pas très claire d'après cet ancien élu, a été le NON ; il n'y aura pas de course de côte de Verbois cette année, malgré la remise d'une pétition signée par plus de 100 personnes (20% des habitants et 1⁄4 des votants), plébiscitant cette manifestation, existant depuis une soixantaine d'année, si l'on tient compte les épreuves automobiles avant celles des motos, et je garde de merveilleux souvenirs de ces nombreuses années de compétition.

Je suis très triste, comme tous ceux qui ont signé cette pétition. Cette façon de pratiquer met en danger l'ensemble des manifestations, principalement celles se déroulant sur notre commune.

Je sais l'époque a changé, les gens ne veulent plus être dérangés par le bruit, les nuisances et ne parlent que d'écologie. Quid des manifestations de vélos, des Fan Zones de football, des fêtes de la musique, etc. qui elles ne dérangent pas que quelques personnes de notre commune mais des bassins de population bien plus importants. Est-ce que la Fête des Vendanges est plus calme pour les riverains, moins bruyante, moins contraignante au niveau circulation, je ne crois pas, simplement on ne dérange pas les mêmes habitants.

Tout le monde et principalement les jeunes ont besoin de rencontres et de se motiver pour créer de belles choses, ceux qui ont repris le comité d'organisation de la Fête des vendanges en sont un bel exemple, et non pas simplement suivre le berger comme il en est de plus en plus question.

Etes-vous sûr que vous, ayant voté NON, n'avez jamais participé à une telle manifestation ou plus simplement pris plusieurs fois l'avion. J'ai habité 55 ans sous les avions, je connais ces nuisances et je travaille également dans un environnement continuellement bruyant.

Mesdames, Messieurs, arrêtons de se prendre les pieds dans le tapis avec le danger, le bruit, la pollution, toutes les manifestations ont des répercutions désagréables pour certains mais sont indispensables. Je pensais que notre merveilleuse commune était au-dessus de cela.

Pour en venir à l'entreprise que je dirige avec ma famille depuis 50 ans, je me demande pourquoi cette dernière devrait continuer d'aider les manifestations que vous supportez, alors qu'elle ne peut plus aider les bannies, qu'elle apprécie. Rassurez-vous les promesses d'aide pour les manifestations communales de cette année ne sont pas remisent en cause mais pour la suite il faudra voir.

J'espère que ma lecture n'a pas été trop longue et fastidieuse. Je me tiens à disposition et à l'écoute de toutes personnes qui le souhaiteraient.

Encore merci pour le travail que vous abattez et, Recevez, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Louis Maulini

Courriel de M. Xavier Comte

Envoyé : jeudi, 25 juillet 2024. 10 :42
A : Mairie de Russin
Objet : Route de Verbois

Bonjour,

Je tenais à vous féliciter et à vous remercier pour le nouvel aménagement actuellement en test sur la route de Verbois, au-dessus du barrage. Je n'y passe pas très souvent, mais étant systématiquement à vélo, je dois dire que je me sens bien plus en sécurité depuis l'implémentation du nouvel aménagement qu'auparavant, où je me demandais toujours si j'allais me faire percuter par un motard ou autre « automobiliste pressé ».

J'espère que vous avez d'autres retours positifs de la part des utilisateurs et des riverains et que ce projet temporaire pourra être maintenu de manière définitive à la suite de la phase de test.

Bonne journée,
Meilleures salutations,

Xavier Comte

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- DECOUVERTE D'UN PV DATANT DE SEPTEMBRE 1924 : Papyrus a récemment découvert un PV du Conseil de municipal de Russin du 1er septembre 1924 dans lequel il est fait mention de documents cachés au-dessus de la cheminée de la salle du Conseil, aujourd'hui salle des maîtres de l'école. A l'occasion d'une cérémonie célébrant le 100e anniversaire du blason de Russin, cette petite partie du mur a été ouverte, à tâtons. Un carnet des électeurs du Canton de Genève de 1923 été retrouvé, en bon état de conservation malgré une absence totale de protection, ainsi qu'un tube en plomb contenant la Tribune de Genève, le Journal de Carouge (dont un article sur les douches publiques de Russin), diverses pièces de monnaie, timbres, la liste des Conseillers municipaux et Maires de l'époque, ainsi qu'un document attestant de la construction de l'école, en plein milieu de la première guerre mondiale. Ces documents et objets ont été officiellement remis à Papyrus. La Mairie a décidé de renouveler l'exercice à l'attention des futurs habitants de la Commune en 2124, en déposant à son tour un coffret contentant divers objets de 2024, dont la Tribune de Genève, le journal communal, le programme de la 61e fête des vendanges, la liste des élus, l'organisation de la Mairie ... etc. Cette fois-ci, une plaque fixée sur le manteau de la cheminée indiquera à nos successeurs de 2124 l'existence de ce coffret.

- ESREC – NANT DE CHATILLON : Dès le 01.10.24 et pour une période de trois mois, les espaces de récupération des déchets seront ouverts les dimanches et jours fériés. Cette réouverture devra être reconfirmée pour 2025.

- GESDEC : Travaille actuellement sur le modèle de règlement cantonal de la gestion des déchets. Il est encore en attente de la position du TF sur différentes dispositions concernant la nouvelle LGD. La révision du règlement communal est en attente des directives cantonales.

- CHALET DU CROZAT : Les travaux de réfection ont été effectués durant l'été ; la toiture et la charpente sont magnifiques et la maçonnerie est venue combler les lacunes de stabilité. Les Conseils municipaux de Dardagny et Russin seront conviés à une journée de visite le 18.05.25.

Suzanne SERAFINI

- REPAS ESTIVAL : L'Adjointe tient à remercier une nouvelle fois les Conseillers et leurs conjoints pour leur engagement, leur efficacité et leur convivialité.

- RENTREE SCOLAIRE 2024 – 2025 : 65 élèves sont répartis sur 3 classes de 3 degrés (1p, 2p, 3p). Le projet d'enclassement des 1p a eu lieu à la rentrée pendant deux semaines. Chaque élève a été attribué à une classe.

- RESTAURANT SCOLAIRE : Sur 65 enfants, environ une moyenne de 46 par jour sont inscrits.

- PARASCOLAIRE DU SOIR : Fréquenté selon les soirs par 18 à 29 enfants.

- CRECHE : Pour rappel, la crèche dispose de 20 places au total, dont 4 pour la commune de Russin. Or, 29 enfants sont inscrits (12 filles et 17 garçons), dont 7 enfants de Russin (2 bébés). A noter également que 8 enfants sont en liste d'attente.

- PRO SENECTUTE : La proposition du bus ne s'est pas avérée efficace. En accord avec les communes de la Champagne, Russin a décidé de ne conserver que le service à domicile par téléphone et les rendez-vous dans les locaux communaux. Pour rappel : les assistantes sociales répondent à tout type de question. Ce service, subventionné par les communes, est gratuit pour les personnes de 65 ans révolus et plus.

  Prochaines dates à retenir :
  Mairie d'Avully : 23.09.24
  Mairie de Russin : 17.10.24
  Mairie d'Aire-La Ville : 19.11.24

- RUSSINOTES – 22.10.24 : Délai pour le retour des articles.

- PROMOTIONS CITOYENNES – 08.11.24 : Manifestation pour les jeunes ayant eu 18 ans dans l'année, en présence de l'Exécutif.

- REVUE GENEVOISE – 10.11.24 : Réservation confirmée.

- 70 ANS ET PLUS VIVANT SEULS – 11.12.24 : Seront invités au restaurant par l'Exécutif à midi.

- DECORATION DU SAPIN DE NOEL ET SOUPE TRADITIONELLE – 30.11.24. Mail à suivre pour plus de précisions. Un appel est lancé aux volontaires pour succéder à Guy JULINI à la préparation de la soupe. Après s'être attelé, avec beaucoup de gentillesse, à cette tâche durant des années, il œuvrera pour la dernière fois en 2024.

- VŒUX DE NOUVELLE ANNEE – 12.01.25 : Un apéritif à cet effet aura lieu à la Mairie dès 11h30.

Didier FROSSARD

- PLACE DE JEU : Le rapport de l'entreprise en charge du mandat doit être reçu dans le courant de la semaine. Dès qu'il en aura pris connaissance, une séance de commission sera agendée, en octobre si possible.

3. AEROPORT – COULOIR DE BRUIT DES AVIONS

Olivier FAVRE : Le sujet a été mis à l'ordre du jour pour deux raisons.

1. Dans le cadre des nouvelles constructions en cours au sein de la Commune, quelques futurs ou potentiels acquéreurs ont questionné la Mairie concernant le couloir aérien et les nuisances y relatives.
2. Un grand nombre de communes de la rive droite, portées par un parti politique, a déposé un projet de résolution dans le but d'obtenir de l'Administration Fiscale Cantonale une baisse du coefficient relatif aux nuisances sonores, coefficient intervenant dans le calcul de l'imposition sur la valeur locative fixée aux propriétaires. A l'instar des autres communes de la rive droite, la Mairie de Russin a reçu ce projet de résolution interpellant le Conseil d'Etat.

Renseignements pris, le Maire doit malheureusement convenir du fait que la Commune n'est pas éligible à une réduction fiscale à ce titre. Selon l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15.12.1986, des degrés de sensibilité (DS) sont appliqués selon les différentes zones du Canton, la limite étant fixée à 57 dB minimum pour prétendre à cette réduction fiscale. Or, le village de Russin se situe juste à l'extérieur de la limite précitée. Le trafic aérien étant essentiellement concentré sur le Rhône. Toutes ces données, ainsi que les mouvements et le détail des couloirs aériens, sont disponibles sur le site de l'aéroport, via le lien : https://gva.noiselab.casper.aero/.

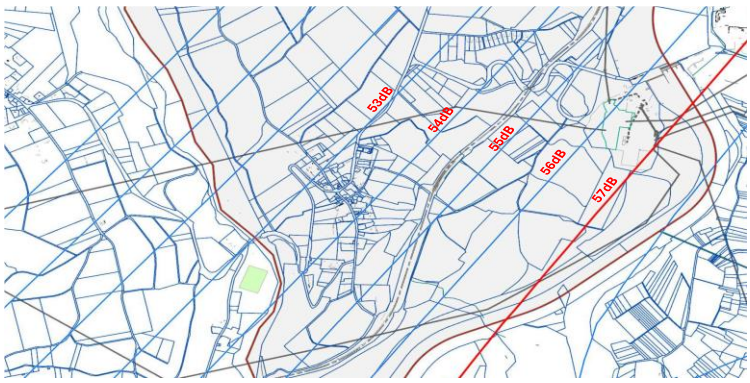

Daniel CHAMBAZ : Qu'en est-il de la liste des nuisances liées aux usines à émanations ?

Olivier FAVRE : Le village est trop loin pour prétendre à une réduction fiscale en vertu de nuisances. Il en va de même pour les voies ferrées.

4. ACG – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Delphine VOELLINGER : Rappelle que la Commune participe à hauteur de 5% des montants votés et que toute décision prise par l'ACG peut être contestée par les Conseils municipaux.

- Octroi d'une enveloppe de CHF 1'500'000.- aux dépenses culturelles diverses.
  Le Maire précise s'être personnellement insurgé lors de l'ACG, contre l'octroi, démesuré en regard des autres associations, de CHF 400'000.- à Antigel. Cette association aspire des sommes énormes et, outre la subvention reçue, refacture ses prestations sur place.
- Octroi d'une participation de CHF 800'000.- au financement du Bibliobus intercommunal.
  Le Maire rappelle que 28 communes sont affiliées au Bibliobus. Ce service fonctionne bien à Russin.
- Octroi d'une subvention d'investissement de CHF 10'000.- à chaque nouvelle crèche.
- Octroi d'une enveloppe de CHF 350'000.- aux dépenses sportives diverses.
- Octroi d'une enveloppe de CHF 1'000'000.- aux investissements informatiques généraux.
- Octroi d'une participation de CHF 7'400'000.- au GIAP.
- Octroi d'une subvention de CHF 2'500'000.- aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Aucune opposition des Conseillers municipaux n'est formulée sur les décisions ci-dessus.

- Financement de CHF 1'500'000.- pour l'acquisition de 6 minibus électriques pour la prestation du Bibliobus intercommunal.
  Le Maire précise que le Bibliobus appartient à la Ville. Les communes sont invitées à participer au coût des prestations, participation certes logique, mais doivent-elles vraiment participer à l'infrastructure, à l'achat, à l'équipement ? Ceci induira des dépenses non chiffrées à ce jour : bornes de recharges, frais d'entretien, frais d'exploitation, personnel supplémentaire, ... etc. Les coûts futurs ne sont donc pas maîtrisés. Pour ces raisons, lors de l'ACG, l'Exécutif s'est dit non favorable à la participation des communes à l'acquisition de ces minibus.
  Daniel CHAMBAZ : Estime que l'essence même du Bibliobus est de rendre service aux communes éloignées de la Ville. Il rejoint néanmoins l'avis du Maire sur le flou des charges qui découleront de cet achat.

Delphine VOELLINGER : Propose aux Conseillers de se prononcer sur l'achat de ces 6 minibus.
Vote : 3 oui, 2 non, 3 abstentions.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Aucune proposition ou question n'est formulée.

6. DIVERS

- COURSE DE COTE DU NORTON CLUB

Vincent MONNIER : Se réfère au vote du Grand Conseil en date du 29.08.24, par 56 voix pour (29 voix contre) le maintien de la course de côte de Verbois en 2024. La Conseillère d'Etat, Mme KAST souhaite réunir la commune de Russin, l'organisateur de la manifestation et le Canton, et entend faire appliquer la loi. Le Conseiller municipal s'interroge dès lors sur les conséquences de ce vote. La décision du Grand Conseil peut-elle amener les Conseillers à modifier leur vote, voire supplanter la décision de la Commune ? Et si la course devait avoir lieu, qu'en serait-il de la tenue des buvettes habituelles ?

Olivier FAVRE : La résolution du Grand Conseil n'a pas force obligatoire. La décision finale appartient au Conseil d'Etat, représenté dans le cas présent par la Conseillère d'Etat en charge du dossier, Mme KAST. Or, aucune décision n'a encore été prise et en l'absence de celle-ci, l'Exécutif doit se baser sur la résolution votée par le Conseil municipal au mois de juin. Même en supposant un retour de Mme KAST dans les 15 jours, celui-ci permettra-t-il la mise en place de la manifestation ? Pas sûr.

Vincent MONNIER : Maintient sa position. Il l'a déjà exprimée lors des séances précédentes, il trouverait vraiment dommage que cette manifestation ne puisse avoir lieu en 2024.

Sébastien DELESDERRIER : En admettant que le Conseil d'Etat décide que la course peut avoir lieu, la Commune ne va tout-de-même pas refuser une demande d'implantation de buvettes : stands de ravitaillement, vente de vin, de pommes ... ?

Olivier FAVRE : Tient à préciser que l'enjeu du vote est la course et non la vente de pommes, bien que cet aspect fasse partie intégrante de la fête. La Commune ne peut décemment pas préaviser favorablement l'installation de buvettes ; demande qui, au demeurant n'a pas eu lieu, en ayant par ailleurs apposé un préavis défavorable à la course. Le Maire souligne ici un manque total de cohérence. Il comprend fort bien la déception de certaines et de certains. Toutefois, des débats sur le sujet au sein du Conseil municipal ont eu lieu en mars, en juin et maintenant. Une résolution a été votée à la majorité (certes serrée, mais à la majorité). Dont acte !

Delphine VOELLINGER : Souhaite s'exprimer sur le sujet. Pour cela, elle doit provisoirement transmettre son poste de Présidente du Conseil au Vice-président. Celui-ci accepte bien volontiers.
Les deux courriers, dont elle a donné lecture en début de séance, montrent bien l'ambivalence du sujet. Les nuisances d'un côté et de l'autre, l'intérêt porté à cette manifestation importante, rendent la décision compliquée. En parallèle de la course, force est de constater que la réduction de vitesse et l'implantation de chicanes ont considérablement réduit les nuisances liées à la route de Verbois. Concernant la course proprement dite, elle est elle-même très étonnée de constater l'ampleur de l'intérêt que porte le Grand Conseil à cette manifestation. Si Mme KAST devait revenir sur la décision communale, elle ne voit pas bien pour quelle raison les buvettes ne pourraient pas, elles aussi, être mises en place.
Delphine VOELLINGER réintègre son poste de Présidente du Conseil.

Suzanne SERAFINI : Sans vouloir revenir sur toutes les explications déjà données sur le sujet, ni incriminer le Norton Club, constate la disparition d'environ 90% des nuisances sonores au chemin de Serve et ne peut s'empêcher de faire le lien de cause à effet. La comparaison avec d'autres manifestations ne prend pas en considération un paramètre capital : les manifestations durent un jour, un week-end ... la course, elle, induit des mois d'entrainement, au détriment des voisins, emmenant certains d'entre eux à la dépression. Elle ajoute que pour des fans de moto, assister à la course sur la route de Verbois, ne peut que donner envie de venir s'y entraîner. Si toutefois la course devait être autorisée par le Conseil d'Etat, l'Exécutif prendrait la décision qui s'impose concernant les buvettes. Elle rappelle qu'un retour en arrière a déjà été entrepris en modifiant le texte de la résolution. Après la phase probatoire d'un an, la course de 2025 sera à nouveau soumise à votation.

Patrick CORBAT : De quelle manière sera évaluée la phase de test d'un an ?

Suzanne SERAFINI : Ceci est du ressort de l'Etat, qui reviendra vers la Commune dans un an.

Claude MEMBREZ : A pris le temps de regarder le débat sur le sujet au Grand Conseil. Se dit fort déçu par les arguments d'une députée PLR (qui se réfère aux proches élections ... alors que le sujet préoccupe la Commune depuis plus de 15 ans), surpris par les arguments évoqués par bon nombre d'orateurs (fête populaire, 67 ans, bonheur des motards ... nuisances dans les fan zones, à Plainpalais, abords de l'aéroport ou des gares ... etc.), mais aussi et surtout, choqué par l'absence de référence aux accidents de deux roues, très graves et parfois mortels, ayant eu lieu sur la route de Verbois. Personne n'en parle, alors que l'argument est l'un des fondements de la discussion sur le sujet. Il s'étonne en outre, que le Grand Conseil n'ait pas d'autres sujets bien plus importants à traiter que le maintien d'une course de côte ... Pour en revenir au Conseil municipal, il rappelle que celui-ci a entendu les arguments du Norton Club, est entré en matière et arrivé à la conclusion qu'il serait judicieux d'attendre les résultats d'une année test, a donc accepté de revoir sa résolution pour soumettre à nouveau l'existence de la course en 2025, après la phase de test. Il estime que le Conseil municipal a débattu longuement et intelligemment sur le sujet, qu'il a œuvré de manière logique et constructive.

Sébastien DELESDERRIER : Oppose le fait que les accidents mortels ne se sont pas forcément déroulés lors de la course de côte et qu'en extrapolant un peu, toutes les manifestations sont potentiellement dangereuses.

Delphine VOELLINGER : Résume la situation. Vincent MONNIER s'est enquis de savoir si, et qui en prendrait la décision, l'installation de buvettes pourrait se faire au cas où la course devait avoir lieu.

Olivier FAVRE : L'Exécutif décidera.

- SERIE DE GASTROENTERITES AU SEIN DE L'ECOLE

  Sébastien DELESDERRIER : En tant qu'élu, a été approché par plusieurs parents dont les enfants ont souffert d'une gastro. Les parents se demandent à quelle fréquence les WC sont nettoyés et qui s'en charge.

  Olivier FAVRE : Le nettoyage est quotidien et a lieu tôt le matin, avant l'arrivée des enfants. En cas d'incident, la secrétaire de Mairie est rapidement informée et le nécessaire effectué par le personnel dédié. Les enseignantes ne sont pas sensées procéder au nettoyage des WC.

- PLACE DE JEU :

  Sébastien DELESDERRIER : Au vu des complications d'usage des lieux en raison du parascolaire, se demande s'il serait possible d'accélérer quelque peu le processus de mise en place.

  Didier FROSSARD : Comme annoncé en infos Mairie, le rapport de l'entreprise en charge du projet est achevé et, dès réception, sera transmis au président, Vincent MONNIER, et aux membres de commission.

Delphine VOELLINGER : Prie le public de bien vouloir quitter la séance, le dernier point de l'ordre du jour devant se tenir à huis clos.

7. NATURALISATION (HUIS CLOS)

Delphine VOELLINGER : Personne ne souhaitant plus s'exprimer, la Présidente lève la séance.

Séance levée à 20 :15.
La prochaine séance est fixée au 22.10.24, 19 heures.

La Présidente	La secrétaire
Delphine Voellinger	Marilène Demierre